RPR · ARGENT PUBLIC · CONFLIT D'INTÉRÊTS

Alain Juppé

Premier ministre (1995-1997) — affaire Emplois fictifs du RPR

CONDAMNÉS, C'EST DÉFINITIF

Plus aucun recours possible. Ce n'est plus une accusation, c'est un fait jugé.

Ce qui est reproché

Permanents du RPR rémunérés par la Ville de Paris, quand il en était l'adjoint aux finances.

Où en est la justice

> Prise illégale d'intérêts : quatorze mois de prison avec sursis et un an d'inéligibilité.

Source

COUR D'APPEL DE VERSAILLES, 1ER DÉCEMBRE 2004

Notre règle : une affaire n'entre dans ce dossier que si une décision de justice, une procédure officielle ou un rapport public en atteste. Tant qu'une condamnation n'est pas définitive, la personne est présumée innocente. Quand quelqu'un est relaxé, on le dit aussi. État au 2 novembre 2026. Une erreur, une décision plus récente ? Écrivez à contact@partirealiste.fr, on corrige. partirealiste.fr/scandales